



Communal en Artigues 2015



La municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et a le plaisir
de vous convier à la Traditionnelle cérémonie des vœux

Samedi 23 Janvier 2016 à 18h30

« Salle Polyvalente Maurice Janetti »



Bulletin Municipal d'Artigues - Décembre 2015

Le mot du Maire



Mes Chers Administrés,

Le 13 novembre dernier, notre République a été durement frappée. Mais elle n'a pas reculé ni baissé la tête face à l'ignominie.

Des fanatiques ont répandu la mort, nous avons continué à construire nos vies.

Ils ont voulu atteindre nos libertés, nous avons montré que le vivre-ensemble et la solidarité sont plus forts que tout, partout dans nos territoires.

Chacun à notre place, donnons au quotidien le meilleur de nous-mêmes.

Efforçons nous sans cesse d'améliorer les relations humaines et notre cadre de vie collective pour faire battre le cœur de notre République. Cela est valable pour la Communauté Nationale comme pour la Communauté d'un Village.

Malgré tous ces graves événements qui ont secoué la France, toute l'équipe municipale et moi-même présentons à chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2016.

Gabriel MAGNE
Maire d'Artigues

*Directeur de la publication : Gabriel MAGNE, Maire
Réalisation/Conception : Nathalie METZ, Adjointe
Impression : Accolade
Tirage : 200 exemplaires
Crédits photos : B. ORLANDINI, CCPV, Fotolia, Shutterstock*

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	P.2
EN BREF	P.3
CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATIONS - BUDGET.....	P.4 à 5
VIE COMMUNALE	P.6 À 11
ENFANCE - JEUNESSE	P.12 à 13
EVENEMENTS	P.14 à 15
VIE ASSOCIATIVE.....	P.16 À 18
AGENDA 2016	P.19

MAIRIE D'ARTIGUES

Accueil ouvert au public :

- Lundi et Vendredi :
8h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Jeudi :
8h00 à 12h30

Tél. 04 94 80 31 02 - Fax : 04 94 80 59 38
mairieartigues@orange.fr
www.mairie-artigues.com

S.E.E.R.C (Eau & assainissement)

L'entreprise prestataire sur notre commune est la S.E.E.R.C

Agence de Gréoux-les Bains

chemin de l'Auro

04800 GREOUX LES BAINS

Lundi au vendredi 8h/19h - samedi 8h/13h

Service clientèle : 0 977 409 431

Service Urgences 24h/24 : 0 977 429 431



Eclairage public :

Si vous constatez que l'éclairage public ne fonctionne plus, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie au 04 94 80 31 02 afin que nous puissions adresser nos doléances.

Repas des aînés et Colis de Noël



Cette année, pour le cadeau de fin d'année, la municipalité a proposé à ses aînés le choix entre le colis de Noël ou le repas au restaurant.

Pour bénéficier du colis de Noël il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- avoir plus de 70 ans,
- être en résidence principale.

Le repas des aînés aura lieu le Samedi 23 Janvier 2016 à 12 heures au restaurant « La Bergerie Provençale » à Ginasservis.

Enlèvement des encombrants

La collecte des monstres est effectuée par le service technique de la commune, sur simple appel téléphonique de votre part auprès du secrétariat de la mairie.

In Memoriam



Dominique CONSENZA

Conseiller Municipal de 1989 à 2014, Dominique a toujours œuvré pour le bien de la Commune et de ses habitants, il nous a quittés à l'âge de 83 ans, le 25 octobre dernier.



Nous regrettons notre bien aimé «Chef de gare», Roger WERNERT, décédé le 11 décembre 2014.

... ETAT CIVIL ...

Naissances

30/08/2015	Amaury, Manuel, Valentin MARTINEZ fils de Manuel MARTINEZ et de Sabine ALARY
08/09/2015	Sonny ROBERT Fils de Yves ROBERT et de Jessica MESSAOUZEN

Mariages

16/05/2015	Henry VIERSE & Caroline VIGOR
30/10/2015	Nicolas RÉGENT & Katia VILMINOT

Décès

11/12/2014	WERNERT Roger
25/10/2015	Dominique CONSENZA

Les décès se produisant en dehors de la commune ne sont pas toujours signalés à la mairie. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'excuser un oubli malheureux.

Le Conseil Municipal - Commissions & Délégations

Les Commissions de la Communauté de commune Provence Verdon

Les élus travaillent au sein de 6 commissions

• Budget, Fiscalité, Mutualisation

Hélène PANTAT
Laurence MATHIEU

• Tourisme, Culture, Patrimoine, Vie associative

Nathalie METZ
Christian VIANO
Jean-Louis ORLANDINI

• Aménagement, SCOT, Habitat Urbanisme

Olivier SIMON
André BREMOND
Hélène PANTAT

• Petite enfance, Jeunesse, Social

Nathalie METZ
Olivier SIMON
Pascal SOUQUE

• Assainissement, Ordures ménagères, Cours d'eau, PILAF

Gabriel MAGNE
Christian VIANO

• Economie, Agriculture, Haut débit

Christian VIANO
Gabriel MAGNE



Gabriel MAGNE

Maire
CCPV - SIDEVAR - CARPOS
SIANOV - SIVU - Urbanisme



Guy PEYRON

1^{er} adjoint
CCPV - SYMIELEV Var
ADCCFF - Association des communes forestières du Var



Hélène PANTAT

2^{ème} adjointe
SIDEVAR - CARPOS
Urbanisme - Commission d'appel d'offres



Nathalie METZ

3^{ème} adjointe
Petite enfance - Jeunesse
SIVU Ecole des Pallières, Ecole musique, danse, théâtre du Haut Var, Comm. d'appel d'offre



Christian VIANO

Conseiller municipal
Gestion O.M, Transport collèges de Barjols et Vinon, Ecole de musique, danse, théâtre du Haut Var



André BREMOND

Conseiller municipal
Urbanisme - Commission d'appel d'offres



Pasquale SOUQUE

Conseillère municipale
SIVU Ecole des Pallières



Olivier SIMON

Conseiller municipal
Urbanisme, Gestion OM, SIVU, Petite enfance - jeunesse, ONF, ITER, CADARACHE



Laurence MATHIEU

Conseillère municipale
Petite enfance - jeunesse
ONF



Bernard DANIEL

Conseiller municipal
SYMIELEV Var - Urbanisme
Association des communes forestières du Var
Commission d'appel d'offres



Jean-Louis ORLANDINI

Conseiller municipal
Commission d'appel d'offres
SIDEVAR

ARTIGUES - 83 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
---------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	353 454,09	409 347,50
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 55 893,41	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	409 347,50	409 347,50

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	185 237,39	145 869,61
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 39 367,78
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	185 237,39	185 237,39
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	594 584,89	594 584,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Dotations aux petites communes

Comme chaque année le Conseil Départemental nous a alloué sur demande une subvention de 30 000 euros

Taux et taxes diverses

Le taux des trois taxes pour le calcul des impôts reste inchangé pour la commune depuis 2008.

Taxe d'habitation : 12,00 %

Taxe foncier bâti : 10,66 %

Taxe foncier non bâti : 93,88 %



Vous avez entre 16 et 25 ans, vous venez de terminer vos études et vous êtes à la recherche d'une formation, d'un emploi ? Besoin de conseils pour votre entrée dans la vie professionnelle ? Contactez la mission locale, Antenne de Vinon sur Verdon 44, rue Saint André Tél. 04 92 78 82 00



Le CARPOS propose l'aide à domicile pour tous, à toutes les étapes de la vie : aide-ménagère, assistance à la personne, garde à domicile, repassage, compagnie, aide administrative, courses, garde d'enfants, jardinage, maintien à domicile des personnes âgées avec son terminal de télé alarme etc ...
CARPOS 47 rue de l'hôtel de ville - St Pierre B.P 4 83560 Saint-Julien le Montagnier (Var)
04 94 80 06 43



Aide alimentaire «le pain perdu» destinée aux personnes bénéficiaires des minima sociaux (en fonction du reste à vivre du foyer) sur le canton de Rians (Rians, Artigues, La Verdière, Ginasservis, St Julien le Montagnier, Vinon s/Verdon). HLM les aires du moulin (local associatif situé face au terrain de boules de Rians) 04 94 77 48 29

PROVENCE DELICES

Quartier Saint-André 83560 RIANES

M. et Mme Christophe CHEHADE

06 06 77 10 70 - 06 06 80 92 77

Traiteur, Cocktail, Réception, Plateau repas individuel

Envoi de devis sur demande

Déchetterie de Rians

Jours et horaires d'ouverture :

Mars à Octobre : 07h45/12h00 - 13h30/18h00

Novembre à Février : 08h00/12h00 - 13h00/17h30

Fermée Dimanche et jours fériés

Rappel : Les déchetteries présentes sur le territoire de la Communauté de communes Provence Verdon sont ouvertes, gratuitement, à tous les particuliers résidants sur l'une des 15 communes de la CCPV. Horaires et jours d'ouverture disponibles sur le site de la CCPV www.provenceverdon.fr



Relais Services Publics

Le Relais de Services Publics (R.S.P) de Barjols accueille, oriente et aide les usagers dans leurs relations aux administrations et organismes publics. Il offre un accès gratuit à internet pour consulter les sites des services publics (Pôle emploi, CAF, Sécurité sociale ...).
Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h. Le mercredi de 9h à 12h.
Adresse : Ancien collège de Barjols 261 av. de Tavemes à Barjols.
Site internet : www.provenceverdon.fr
Tel : 04 94 77 10 08
Mail : rsp-barjols@provenceverdon.fr

Certificat d'immatriculation (ex-Carte Grise)



RAPPEL : Depuis le 22 Octobre 2012, la Mairie ne traite plus les dossiers de demande d'immatriculation d'un véhicule neuf et d'immatriculation d'un véhicule suite au changement de titulaire (vente de véhicule de particulier à particulier).

Les formalités peuvent être accomplies directement auprès d'un professionnel de la vente d'automobiles habilité, ou auprès de la préfecture du département de son choix (la demande pouvant être faite sur place au guichet).

Les autres démarches (changements d'adresse, demande de duplicata, changement d'état civil, immatriculation cyclomoteur...) sont toujours traitées en Mairie.

Les professionnels habilités les plus proches :

- Transports Mathieu HUGUES : 32 rue de la République 83560 Rians - Tél : 06 83 78 31 56
- GARÉ Serge : QUARTIER SAINT ANDRE 83560, RIANES Tél : 04 94 77 92 67

La liste des professionnels habilités est disponible en mairie ou à consulter sur le site www.interieur.gouv.fr

Carte Nationale d'Identité



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Sont concernées les cartes d'identité sécurisées délivrées depuis le 2 janvier 2004. Cette prolongation de 5 ans est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière.

Attention ! elle ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour des personnes mineures, qui sont valables 10 ans lors de la délivrance.

Pour toute nouvelle demande ou renouvellement de votre carte nationale d'identité pour une personne majeure :

- Vous devez être de nationalité française.
- Votre présence est obligatoire au moment du dépôt du dossier et au moment du retrait de la carte nationale d'identité.
- 2 photos d'identité non découpées, identiques, récentes (- de 6 mois) et ressemblantes en couleur sur fond clair, neutre et uni mais pas blanc, tête nue, format 45 x 35 mm.

La liste des justificatifs est disponible sur le site internet www.interieur.gouv.fr ou directement en mairie, ou encore sur le site internet de la mairie www.mairie-artigues.com

Carte nationale d'identité pour personnes mineures

Le mineur doit être de nationalité française et habiter impérativement sur Artigues.

La présence du parent qui a l'autorité parentale est obligatoire au moment du dépôt du dossier et au moment de la remise de la carte, il devra être muni d'une pièce d'identité.

La présence du mineur est **obligatoire** au moment du dépôt du dossier.

Passeport



Le dépôt de dossier pour une demande de Passeport, se fait **uniquement sur rendez-vous en Mairie de Rians**.

Du Lundi au Samedi.

Téléphoner au 04 94 72 64 80

La liste des pièces à fournir est consultable en mairie ou sur le site de la commune www.mairie-artigues.com.

Permis de conduire sécurisé



Le dossier peut être adressé par correspondance (par vous ou par le biais de la mairie) soit déposé en Préfecture de Toulon. Dans tous les cas, vous devez vous présenter personnellement au moins une fois au guichet de la Préfecture de Toulon

soit au moment du dépôt du dossier, soit au moment du retrait du titre sécurisé (muni d'une pièce d'identité + votre ancien permis, devant obligatoirement être restitué à cette occasion).

Liste des pièces à joindre sur le site internet de la mairie www.mairie-artigues.com

PREFECTURE DU VAR

Boulevard du 112ème Régiment d'infanterie CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Accueil guichet : de 08h30 à 14h00 en continu, du lundi au jeudi et de 08h30 à 12h00 le vendredi

Par téléphone :

04 94 18 82 93 de 09h00 à 12h00 du lundi au vendredi

Permis de conduire (serveur vocal 24/24h :

04 94 18 83 72)

Annulation et suspension de permis :

04 94 18 82 67 ou 82 74

Recensement militaire

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie, qui lui délivrera une attestation de recensement. Elle est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Par la suite, vous devrez accomplir, sur un site militaire, une journée défense et citoyenneté (JDC). La convocation est adressée par votre centre du service national (CSN) de rattachement et intervient entre la date de recensement et vos 18 ans.



Office de tourisme de la Provence verte



Depuis le début de l'année 2015 la commune d'Artigues fait partie du Syndicat Mixte de la Provence verte. Nous bénéficions, avec les 43 communes qui compose cette OPCI, des compétences de l'Office du Tourisme de la Provence verte. Les professionnels du tourisme, dès lors qu'une saison estivale est finie, font un bilan de cette saison écoulée et mettent à jour les informations touristiques à l'usage des vacanciers. Aujourd'hui, 90% des personnes préparent leur vacances sur internet.



Parmi les différentes missions de l'Office du Tourisme, l'accueil du visiteur reste la plus connue.

A cet effet, 7 bureaux sont répartis sur notre territoire (confère carte).

Au sein de ces bureaux, les visiteurs pourront recueillir tous les renseignements nécessaires concernant la présence des professionnels du tourisme : restaurateur, maison d'hôtes, produits du terroir, manifestations événementielles ... au travers de « supports papiers » ou virtuels, mais également par le biais des hôtesse d'accueil, qui ont une parfaite connaissance du territoire.

Classée Office de Tourisme 1ère catégorie et Qualité Tourisme, la Provence verte travaille tout au long de l'année à l'animation de ses professionnels.

Vous êtes professionnel du tourisme ? Faites vous connaître en contactant l'Office du Tourisme Provence verte au 04 94 72 04 21. C'est gratuit !
www.la-provence-verte.net

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Le Conseil communautaire a voté le 3 mars dernier le montant unitaire de la REOM à 235 €.

Elle sert à payer l'ensemble des charges liées au service d'enlèvement et de traitements des déchets ménagers. Son montant est calculé en fonction des coûts réels transmis par le Syndicat mixte de la zone du verdon, organisateur du service de collecte et de traitements des ordures ménagères.

La REOM est perçue par la Communauté de commune qui reverse la quasi-totalité de la taxe au syndicat mixte

SIDEVAR

Créé par arrêté inter préfectoral le 6 Janvier 1969, sous l'impulsion de Maurice JANETTI, Sénateur du Var, le SIDEVAR (Syndicat Intercommunal pour le Développement des Vacances Rurales) est un syndicat à vocation unique de coopération intercommunale. Il doit son existence à la volonté des élus des communes rurales du Haut Var. Aujourd'hui, ce sont 17 communes (Artigues, Bauduen, Beaufort, Cabasse, Esparron-de-Pallières, Ginasservis, Le Lavandou, Montmeyan, Pontevès, Rians, St Julien le Montagnier, St-Firmin en Valgaudemar, St-Paul lez Durance, Seillons-source-d'Argens, Taradeau, Varages, La Verdière) qui oeuvrent ensemble pour promouvoir une véritable politique de vacances rurales.

Des abords de la Méditerranée jusqu'au Massif des écrins, en passant par le parc régional du Verdon, 3 sites vous accueillent toute l'année (individuellement, en famille, en groupes, classes de découverte, séminaires et repas) à des tarifs intéressants. Les habitants des communes adhérentes bénéficient de réduction.

Les Pins Penchés :

Dans un endroit paradisiaque sur l'une des plus belles plages de la Côte d'azur, cette maison de vacances réunit tous les avantages pour vous faire passer des vacances de rêves : baignade, activités nautiques, espace bien-être, animations nocturne, restaurant intérieur et extérieur...

Le Château de Bauduen :

Situé sur les berges du lac de Ste Croix (Gorges du Verdon) dans le typique village provençal de Bauduen, ce superbe château répondra à vos attentes en matière de vacances basées sous le soleil, le calme et la sérénité.

Camping La Pra, à St-Firmin :

C'est un camping deux étoiles** avec 30 emplacements (eau, électricité, eau chaude, bloc sanitaire), barbecue collectif, jeux d'enfants, situé dans le Parc national des Ecrins. Ouvert du 1er Juillet au 31 Août.

Plus de renseignements sur www.sidevar.fr

de la zone du Verdon pour payer le service qu'il assure. Le solde couvre les frais internes de la Communauté de communes pour assurer le suivi de la facturation. Renseignements sur le site de la CCPV www.provence-verdon.fr

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES FONCIERS :

Les attestations originales délivrées par les communes et les justificatifs de logements vacants sont à transmettre à la Communauté de communes Provence Verdon impérativement avant le 31/03/16.

***Attention : A reproduire tous les ans si le logement est toujours vide.**

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Commune d'Artigues reste soumise au régime du Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 15 juin 1986. En effet, une première procédure d'élaboration de PLU a été prescrite en 2003, puis approuvée en 2007, mais annulée par le juge administratif en mai 2010. Consciente de l'intérêt de passer du POS au PLU, une nouvelle procédure d'élaboration a été prescrite par le Conseil Municipal dès juin 2010. Un nouveau projet de PLU a été arrêté en juin 2012, mais son approbation n'a finalement pas été entérinée par le Conseil.

La législation a largement évolué depuis ce projet de 2012 : obligation de respecter la Loi dite « Grenelle II » qui impose une prise en compte plus affirmée de l'environnement dans les documents d'urbanisme, ainsi que la Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvelé) du 24 mars 2014 qui a notamment supprimé les possibilités de recourir à des superficies minimales et des coefficients d'occupation des sols (COS).

Notre appartenance à la nouvelle Communauté de Communes Provence Verdon, issue de la fusion des anciennes entités de Verdon Mont-Major et de Provence d'Argens-en-Verdon, entraîne son inscription au nouveau périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Provence Verte.

Dans sa séance du 19 juin 2015, le Conseil Municipal d'Artigues a prescrit l'élaboration du PLU afin d'établir une nouvelle prescription, plus conforme à la législation en vigueur et aux nouvelles orientations politiques des élus.

La révision du POS valant transformation en Plan Local d'Urbanisme fixe les principaux objectifs suivants :

- dessiner le renouveau du village et de ses abords ;
- densifier le quartier du Grand Hubac tout en maintenant une certaine qualité du cadre de vie ;
- maintenir et redéployer les espaces agricoles ;
- assurer la faisabilité et la mise en œuvre de projets porteurs d'énergies renouvelables.

C'est le bureau d'études d'urbanisme BEGEAT qui a en charge cette mission d'élaboration.

La première réunion de concertation publique avec les habitants a eu lieu le 16 juillet dernier. Une présentation de l'état des lieux de la commune, du PADD* (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) a été faite et s'en est suivie d'un débat. Une seconde réunion de concertation publique avec les habitants aura lieu dans le courant du premier semestre 2016.

Etat d'avancement Projet Eolien Communes d'Artigues et d'Ollières

Société ECODELTA - le 24 novembre 2015

«Concernant l'état d'avancement du projet éolien que nous développons sur les territoires des communes d'Ollières et d'Artigues depuis 2003, vous trouverez, ci-après, le résumé des différentes autorisations qu'il nous reste à obtenir avant le démarrage des travaux.

1. Délivrance de l'Arrêté de dérogation pour l'espèce protégée du criquet hérisson. L'ensemble des mesures compensatoires, jugées parfaitement recevables par le CNPN en 2006 ont été mises en œuvre permettant la reconstruction d'un habitat pérenne des criquets hérissons.

2. Obtention des Arrêtés de défrichement sur les terrains privés.

- Deux premières demandes ont été déposées en juillet 2015 auxquelles une note écologique complémentaire a été annexée. Nous sommes dans l'attente du lancement de leur instruction.

- Une autre demande de défrichement sera déposée fin 2015, qui nécessite une actualisation du dossier d'étude d'impacts concernant les impacts cumulés, déposé en 2006 dans le cadre des dépôts de permis de construire.

Pour l'ensemble de ces sujets, des réunions avec les services de la DDTM et de la DREAL sont fixées début décembre 2015 afin de finaliser les dossiers et obtenir les autorisations dans le courant du 1er semestre 2016.

Enfin, le raccordement du parc éolien est programmé en mars 2017 ce qui implique le démarrage prévisionnel des travaux au premier trimestre 2016. La brièveté de ces délais impose que des solutions définitives puissent être apportées le plus rapidement.»



Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable



Afin de mieux apprécier les conditions d'alimentation en eau potable actuelles et futures de notre commune, la commune réalise son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le bureau d'études GRONTMIJ est chargé de cette étude.

Qu'est-ce que c'est ?

Aucun développement durable n'est possible si les problèmes d'alimentation en eau d'une collectivité ne sont pas résolus en amont.

La collectivité ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes, et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet la collectivité doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable, dont l'élaboration est en général confiée à un bureau d'études.

La période de réalisation du schéma est le moment privilégié pour poser les problèmes, identifier les besoins, trouver des solutions validées par tous et programmer à l'avance les investissements.

Création d'un service instructeur mutualisé



Suite à la fin de la mise à disposition gratuite pour l'instruction des autorisations

du droit des sols des services de l'Etat (DDTM) au 1er juillet 2015 conformément à la loi ALUR, la Communauté de Communes a proposé aux communes de son territoire la création d'un service mutualisé de l'instruction du droit des sols au sein du service «Urbanisme, Aménagement et Habitat».

Il a pour objectif d'harmoniser l'instruction au sein de ces communes et de garantir la sécurité juridique des actes que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme.

Les communes volontaires ont signé une convention afin de régir le contenu et les modalités de la mise à disposition de ce service.

Depuis le 1er mai 2015, les demandes d'autorisation du droit des sols de la Commune d'Artigues sont instruites par la Communauté de Communes Provence Verdon.

- Permanences de conseil :

Du mardi au vendredi par téléphone ou sur rdv au 04 94 59 18 50

Chantiers VEGA

L'Association VEGA, opérateur d'insertion, met en place et conduit des actions depuis plus de 20 ans dans le Var, grâce au partenariat des communes, du Conseil Départemental du Var, du Conseil Régional PACA, de la DIRECCTE et de l'Etat.

Chaque action ouvre des postes d'insertion pour des personnes, allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi, recrutées en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI CAE), accompagnées dans leur projet personnel d'insertion et leurs recherches recherches d'emploi VEGA, et encadrées techniquement par l'Office National des Forêts.

Sur notre commune, les chantiers portent essentiellement sur des travaux de débroussaillage.

Cette année, l'Association VEGA est intervenue au printemps pour remettre en valeur le lavoir communal (chemin d'Artigues à Ginasservis) et a procédé au débroussaillage des chemins de randonnée.



Affichage communal



Pour optimiser la communication de la Commune, des nouveaux panneaux d'information ont été implantés sur la commune, aux lieux :

- Route de Saint-Maximin, au pied de la RD3,
- Route de Saint-Maximin, Quartier Les Bellons,
- Route du Grand Hubac, Quartier le Grand Hubac, à l'intersection de la Montée des Cigales,
- Route du Grand Hubac, Quartier Font Guerrin,
- Halte routière, Quartier la Plaine.

Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Acquisition foncière

Comme nous vous l'avons annoncé dans le bulletin municipal précédent, la municipalité souhaite équiper la commune d'un «terrain multisports». Nous avons donc fait l'acquisition d'un terrain communal au lieu dit «La Serre» - section D n°59.

Site Internet



Afin de répondre aux besoins d'informations de ses administrés, la mairie a mis en place un site internet à l'adresse suivante : www.mairie-artigues.com.

Vous pourrez prendre connaissances des comptes rendus des Conseils municipaux, des dates des manifestations communales et associatives à venir, et de toutes informations utiles.

Hangar Technique

Des travaux d'aménagement et de mise en sécurité au hangar technique ont été réalisés durant le deuxième semestre 2015 : une dalle en béton couvrant la totalité du hangar a été coulée, et une clôture a été installée afin de garantir la sécurité des enfants ainsi que des biens communaux.



Les Projets

Terrain Multisports

Le projet du terrain multisports (city parc) sur notre commune avance. Différentes sociétés spécialisées dans les équipements sportifs ont été sollicitées. Nous étudions actuellement les différentes propositions. L'implantation du city stade devrait être mise en place dans le courant de l'année 2016. Cet espace intergénérationnel, polyvalent (dans la pratique de différents sports), sera un lieu de rencontre au sein de notre commune.

Des subventions ont d'ores et déjà été demandées auprès du Conseil Départemental et de la Réserve Parlementaire (à hauteur maximale de 80% au total).

Sécurité de la voirie

- Implantation de 2 miroirs de sécurité à Font Guérin à hauteur du panneau d'affichage, dans les virages du haut et du bas.
- Pose d'un ralentisseur sur la Route du Grand Hubac

Conteneurs semi-enterrés

Le syndicat mixte de la zone du Verdon va procéder à l'installation, dans le courant de l'année 2016, de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et de recyclage.



Aire de jeux (gare routière)

Remplacement de la structure multi-jeux, suite au vol de la précédente.

Station d'épuration

Remise en état de la station d'épuration du village et celle du Grand Hubac (changement du sable).

Autour de l'enfance ...

Du côté de l'école : Le SIVU de l'école

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ecole des Pallières réunit les communes d'Artigues, d'Esparron de Pallières et Saint-martin de Pallières. Au total, 89 enfants sont scolarisés sur l'école : 20 enfants d'Artigues, 37 enfants d'Esparron de Pallières, 20 enfants de St Martin de Pallières, 12 enfants de communes extérieures.

Le SIVU, c'est la gestion de **la garderie périscolaire** (10/18 enfants), **la restauration scolaire** (70 enfant), **le transport scolaire** (au total 30 enfants dont 14 d'Artigues), et **les TAPS** (70 enfants).

La commune d'Artigues, au même titre que les 2 autres communes, a versé, au titre de l'année scolaire 2015/2016, 1 000 € auprès de la coopérative scolaire de l'école, et 60 503 € pour les frais de fonctionnement et d'investissement du SIVU.



Durant les vacances scolaires d'été, le préau a enfin vu le jour à l'école, pour un coût total de 48 337 € TTC. Le financement s'est fait par subvention (à hauteur de 60 % du montant H.T), de fonds de concours et d'un apport de 2 500 € pour chacune des 3 communes. Le résultat est là, en photo !

Le mot de l'école Coopérative des Pallières :

*« Le conte est difficile à croire; Mais tant que le monde aura des enfants, Des mères et des mères-grands, On en gardera la mémoire. »
Charles Perrault*

Le projet de l'école 2015/2016 s'articulera autour du thème des contes traditionnels. Les quatre-vingt-sept élèves de l'école participeront au travers des activités disciplinaires, de sorties, de festivités communes aux quatre classes à leur enrichissement personnel et à l'épanouissement de leur culture. Ces contes, hérités de temps plus anciens, font partie de notre patrimoine et doivent être transmis afin de montrer que les enseignements qu'ils véhiculent sont intemporels. L'équipe enseignante.

Centre Aéré - Séjour ski

Cette année encore, notre commune a signé une convention de partenariat avec la mairie de Rians. Chaque enfant domicilié sur Artigues peut fréquenter le CLSH de Rians : pour l'année 2015, la durée maximale de fréquentation annuelle du centre de loisir a été fixée à 15 jours.

Durant les vacances d'Hiver, la commune de Rians a organisé un séjour ski, pour lequel nous avons également signé une convention de partenariat.

Deux jeunes de notre commune y ont participé.

Transports Scolaires

31 enfants sont inscrits pour l'année 2015/2016 :

Aix en Provence : 3

Saint-Maximin-la-Sainte Baume : 11

Vinon-sur-Verdon (Collège Yves Montand) : 14

Manosque : 3

La Commune d'Artigues est l'une des rares communes du Var qui continue d'assurer la gratuité des frais de transports scolaires pour les collégiens, lycéens et les étudiants.

Les TAPS (Temps d'accueil péri-scolaires)

Les temps d'Accueils péri-scolaires se déroulent les lundis, jeudis et vendredis, à la fin du temps scolaire, de 15h50 à 16h30, et le mardi de 15h30 à 16h30.

Les activités proposées aux enfants sont encadrées par le personnel SIVU, ainsi que 2 fois par semaine, par des parents bénévoles de l'association des parents d'élèves «A.P.E.L des Pallières». Des ateliers créatifs, initiation au théâtre, temps calmes ... sont proposés, autour d'un thème de travail en lien avec le thème annuel de l'école «les contes».

Une présentation du travail fourni par les enfants devrait être présentée dans le courant de l'année.

L'inscription aux TAPS se fait par période. Ces activités sont proposées gratuitement aux familles.

Arbre de Noël 2015

L'arbre de Noël des «petits artiguais», offert par la municipalité et le comité des fêtes, aura lieu le samedi 19 décembre prochain, à 14h30, dans la salle polyvalente du village. Un spectacle jeune public sera proposé aux enfants, suivi de la distribution des cadeaux par le père Noël.



Une invitation à l'intention des enfants de 0 à 10 ans (jusqu'en CM2) a été distribuée aux familles.

Animations jeunes Eté 2015 Séjour Port Cros

Pour cette saison d'été 2015, la commission jeunesse de la Communauté de Communes a programmé des animations (Sport été) pour les jeunes de 11 à 15 ans. Des activités sportives et nautiques ont ainsi pu divertir bon nombre d'adolescents. De l'action Sports Eté au séjour de Port-Cros, en passant par l'action citoyenne «Mon village propre» (qui consiste à ramasser les déchets éparpillés dans la nature) et le Festiv'arts jeunes, l'intention était de permettre aux jeunes de s'amuser et de découvrir d'autres environnements, dans un esprit de convivialité et d'échange.

Le séjour à Port Cros, d'une durée de 5 jours est proposé aux jeunes pour un tarif de 25 €/enfant, comprenant l'hébergement, la nourriture, les activités, l'encadrement et le transport, avec le financement du Conseil Général et de la Ligue de l'Enseignement. Cette année, quatre enfants d'Artigues ont participé à ce séjour !



Formation BAFA

Le BAFA est un brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur, pour toutes personnes de 17 ans ou plus au 1^{er} jour de la formation, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) à l'issue d'une formation qui se déroule en 3 étapes :

- Etape 1 : Session de formation générale de 8 jours, qui prépare aux fonctions d'animateur avec des apports de connaissance de base indispensables. Prochain session durant les vacances de Février 2016.

- Etape 2 : Stage pratique de 14 jours, qui doit être effectué 18 mois au + tard après la session de formation générale.

Etape 3 : Session d'approfondissement de 6 jours qui permet d'analyser et d'approfondir les acquis de la formation Jeunesse au 04 94 69 18 47 - <http://ccvmm-jeunesse.over-blog.com>

Ecole de Musique Danse et Théâtre du Haut Var



L'école est une Association loi 1901 agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports et est financée par les 24 communes adhérentes (dont Artigues en fait partie), par le CG83, le CG PACA et par les adhérents.

Ouverts aux personnes de 3 à 77 ans.

L'an dernier, le Ministère de la Culture et de la Communication a procédé au classement de l'école en **Conservatoire à rayonnement intercommunal** pour une durée de 7 ans.



Marché de Noël

Le 13 décembre 2014 s'est tenue la 1^{ère} édition du marché de Noël sur Artigues, organisé par le Comité des fêtes et l'aide de bénévoles. Bon nombre d'exposants artisans/créateurs/commerçants/associations s'étaient réunis pour nous éblouir, nous régaler et nous divertir ! Une belle réussite pour cette journée qui sera reconduite cette année le samedi 19 décembre prochain.

Hommage à «Charlie Hebdo»

JE SUIS CHARLIE

Entre le 7 et le 9 janvier 2015, la France est la cible d'une série d'attaques terroristes islamistes visant la rédaction du journal Charlie Hebdo, des policiers et des clients d'une supérette cacher. Dix-sept personnes ont été tuées et leurs trois assassins abattus par les forces de l'ordre.

Le samedi 10 janvier, le Président de la Communauté de communes Provence verdon M. B. de Boisgellin, ainsi que les maires, ont appelé la population au rassemblement, à Barjols, afin de rendre hommage aux victimes.

Voeux du Maire

Le 24 janvier, M. le Maire, Gabriel Magne, entouré de son Conseil Municipal, a présenté ses voeux pour la nouvelle année 2016. Bon nombre d'administrés et de représentants des communes voisines étaient présents.

Repas des aînés

Le 24 janvier s'est tenu le traditionnel «repas des aînés» au restaurant «La Bergerie» à Ginasservis.

Fête des marronniers

Comme il est de coutume sur notre commune, le 1^{er} mai est un jour fleuri, non pas de muguet mais de fleur de marronnier. La municipalité, élus des communes voisines et administrés, se sont rassemblés dans la petite église du village où le Père Mariusz Piecyk a célébré la messe. S'en est suivi un apéritif offert par le Comité des Fêtes autour des «traditionnelles pizzas au feu de bois» de Roger !

Fête de la Saint Foi

Le 24 octobre 2015 a eu lieu la fête de la Sainte Foi.

Le Père Mariusz a célébré la messe en l'honneur de la Sainte Patronne du village.

Un apéritif a été offert par le comité des fêtes, accompagnées des «traditionnelles pizzas» de notre pizzaiolo Roger, suivi par une belle aïoli qui a été servie à la salle des fêtes, en présence de la municipalité et des élus des communes voisines.



Les professionnels d'Artigues se font connaître ...

ACCOLADE COMMUNICATION

Infographiste PAO

Conception et impression de supports
de communication : cartes de visite
flyers, affiches, dépliants, brochures ...

METZ Nathalie

126 Montée des cigales - le grand hubac

06 87 56 43 39

contact@accolade-communication.com

www.accolade-communication.com

BADREN PACA

Maçonnerie - Carrelage

Peinture - Menuiserie

BINI Patrice

le grand hubac

06 15 08 42 71

contact@badren-paca.com

www.badren-paca.com

Centre de Sophrologie «de la reliance à l'autonomie»

Sophrologue D.E

Séance individuelle, en groupe, ou à domicile

MARTINEZ ALARY Sabine

25 Montée des cigales - Le grand hubac

06 63 79 05 72

CBM POSITIONS

Développeur web - SEO

Création de sites internet

Référencement

METZ Daniel

le grand hubac

06 78 60 93 20

metz.daniel@gmail.com

ESCALAGAÛ

Elevage, Cuisine, Vente d'escargots

de la ferme - Certifiée en AB

NICAISE MUZART Marie-Eve

La Longagne

06 19 57 15 29

eve_1985@hotmail.fr

LA RONDE DES FLEURS

Fleuriste, sur commande

Mariage, Baptême, Décès

Livraison à domicile

RAPASTELLI Martine

Le grand hubac

04.94.72.53.97

LE PASSE TANT

Chambres et table d'hôtes

Dans un cadre de verdure - Piscine chauffée

Josiane MOUTON

83560 ARTIGUES

06 87 49 83 36

josiane.mouton7@orange.fr

MANU SERVICES

Jardinage, Taille d'oliviers, Bricolage

Nettoyage vitres et panneaux solaires

Nettoyage de locaux, Entretien de

sépulture - Tickets CESU Acceptés

MARTINEZ Manuel

25 Montée des cigales - Le grand hubac

06 16 97 37 51 - Fax 04 94 04 79 51

RAPASTELLI CHAUSSURES

Ventes de vêtements et chaussures

Magasin : 15 Av. Gabriel Péri 83560 RIAN

RAPASTELLI Martine

Le grand hubac

04 94 72 53 97

VIRGIN CLEAN

Ménage à domicile

HERREGODS Virginie

Le grand hubac

06 09 34 21 59

Association Mieux Vivre à Artigues

CARNAVAL

Le carnaval a eu lieu samedi 28 mars. Petits et grands s'étaient donnés rendez-vous sur la place du village pour fêter comme il se doit l'arrivée du printemps, avec notre traditionnel caramantran. Notre association, en collaboration avec l'association «L'avenir des Pallières», d'Esparron, a offert aux enfants un spectacle de clown, ainsi qu'un château gonflable. Un goûter a clôturé cette après-midi de fête !



BARBECUE

Toujours en partenariat avec l'association «L'avenir des Pallières», lors de la marche gourmande du dimanche 26 avril, nous avons organisé un barbecue pour les «courageux» marcheurs qui ont parcouru le GR, d'Esparron à Artigues !

FÊTE DES VOISINS

Le vendredi 29 mai dernier était placé sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité ! Comme bon nombre d'année déjà, la fête des voisins s'est tenue au pas d'Artigues avec toujours autant de succès. Le bien vivre ensemble étant à l'honneur, nous avons pris plaisir de partager ensemble le verre de l'amitié.

HALLOWEEN

Toujours autant de succès pour la fête d'halloween ! Le 31 octobre dernier, le rendez-vous était fixé au grand hubac où a eu lieu le traditionnel défilé costumé, ainsi que la quête aux bonbons. Une belle récolte cette année encore. Nous remercions vivement tous les habitants de la commune qui participent à cette soirée et qui apportent leur soutien « à nos petits monstres » !

La soirée s'est poursuivie à la salle polyvalente du village où tout le monde a pu faire la fête dans la bonne humeur !

L'association remercie la municipalité pour son soutien et souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, un très joyeux Noël aux enfants ... et une très belle année 2016 !





OUI, c'est bien nous, toujours fidèles au poste pour représenter aux quatre coins de la région PACA, notre beau village d'Artigues.

Notre année commence le 08/02/2015 avec notre Assemblée Générale, suivie d'un repas au restaurant la Bergerie à Ginasservis, en présence de notre Maire M. Gabriel MAGNE.

Le 07 mars : nous avons réveillé le village avec la soirée rock et notre ami le chanteur, auteur, compositeur MARVIN L. de Rians.

Le 12 avril : la place du village a été envahie de nos véhicules anciens, regroupés pour le petit déjeuner, au départ de la Grotte de Thouzon.



Le 28 juin : rebelotte pour promener le blason sur le bord de mer, où nous avons pris la direction du Lavandou, puis l'apéritif chez M. Pascal CIOFFI et le repas au restaurant «La Payotte».

Le 23 août : les couleurs du village ont été exposées à Jouques, lors de la grande concentration de véhicules anciens (autos, motos, bourse aux pièces) véhicules agricoles et militaires.

Le 25 octobre : succédant à la Sainte-Foi, notre sortie d'automne, de nouveau réunies, nos teufs -teufs ! Direction Allemagne en Provence pour la visite du château; apéritif et repas au château de Bauduen, puis virant sur le haut Var. Arrivée à Ginasservis avec une collation et la remise des prix offerts par la municipalité. Nous avons également participé à quelques manifestations, invitations :

- expo à la bourse de Gréoux,
- expo à barjols, aux caisses carrées,
- expo à Jouques avec le Club Jouq'cars,
- expo à Manosque,
- expo à Pertuis pour la fête de la patate,
- journée du Patrimoine à Rians,
- fête des moissons à Saint-Julien le montagnier,
- inauguration du garage Renault à Manosque avec le grand pilote «Jean RAGNOTTI». et le Téléthon.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la bonne marche du club : les bénévoles, sponsors, les Jouq'cars, et la commune d'Artigues.

Verdon Auton Rétro vous souhaite sportivement une BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2016 !



APEL des Pallières



L'APEL (association des parents d'élèves) des Pallières est heureuse de pouvoir apporter son soutien à l'école de Saint-Martin des Pallières, au travers de manifestations telles que le vide-grenier d'Esparron, le vide poussette de Rians... ceci afin d'aider à financer des projets éducatifs. Les enfants de la classe des CE1/CE2 ont fabriqué des boules de Noël qu'ils vendront sur les marchés de Noël d'Esparron et d'Artigues les 5 et 19 décembre prochain. L'association s'investit également auprès du SIVU de l'école des Pallières au travers d'interventions au sein des TAPS les mardis et vendredis après-midi. Cette année, nous avons choisi de travailler autour du théâtre (en corrélation avec le thème de l'école). Nous avons proposé des ateliers de mimes aux classes de GS/CP/CE et CM qui ont remporté un joli succès.

Les classes des maternelles et CP ont fabriqué des marionnettes ainsi que les décors en carton, sur le conte du chat botté. Nous préparons actuellement la mise en forme du texte et sa distribution auprès des enfants.

La classe des CM1/CM2 a pu découvrir durant cette première période, tous les vendredis après-midi, de 15h50 à 16h30, l'atelier de relaxation (moment de détente/temps calme) au travers de l'écoute d'une musique portée sur les bruits de la nature. La «Zen'attitude est adoptée ...» L'association remercie la commune d'Artigues pour son soutien et vous présente ses meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour l'année 2016 !

Association Artiguaise

Créée il y a plus de 25 ans, l'Association Artiguaise a pour objectif le rapprochement des familles par la promotion du sport, de la culture et des loisirs.

Il y avait jadis une section «marche» ... elle s'est perdue. Il reste :

- **La culture**, avec le club littéraire animé par Bernard EMERY qui se réunit le premier vendredi du mois pour discuter sur des livres préalablement choisis.

- **Les loisirs**, avec pour cette année :

Le 17 janvier l'Assemblée Générale avec renouvellement des cartes et gâteaux des rois.

Le 6 juin : journée publicitaire Proconfort sans obligation d'achat avec petit déjeuner, déjeuner et tombola gratuits.

Le 27 juin : repas champêtre au Pas d'Artigues avec Pizzas et cassoulet des chasseurs préparés par des bénévoles. Forte participation.

Le 20 novembre : soirée choucroute préparée par Albert et animée par Marco. Très forte participation.

Le 12 décembre : loto associatif avec gouter gratuit.

1 sortie, repas gratuit et le 14 juillet ont été annulé faute de participants.

L'Assemblée Générale 2016 aura lieu le 16 janvier avec toujours les gâteaux des rois.

Nous espérons que cette nouvelle année vous apportera en plus du bonheur de la joie et de la santé à vous et à votre famille, l'envie de vous joindre à nous. Bonne Année !



Association Syndicale des propriétaires chasseurs artiguais

L'association vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2016 !

Association ZEN FIT

Sabrina votre animatrice santé, forme, bien être, minceur.

Renforcement musculaire, cardio, aérobic, step, gym douce, stretching.

Renseignements : 06 77 33 95 75

zenfit83@gmail.com

**COURS ADULTES
LES LUNDIS ET JEUDIS
DE 19H30 À 21H00**

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le Var

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT					
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT					
		Fumer	TOLÉRÉ		INTERDIT		TOLÉRÉ	

DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air			
		- travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussaillages obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.										
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)								POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice								POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE **sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

Le débroussaillage est obligatoire

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et en tout état de cause au plus tard le 15 juin (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011).

Le risque incendie feu de forêts / accès aux massifs forestiers

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer :

- la pénétration dans les massifs forestiers
- la circulation
- le stationnement sur certaines voies les desservant.

En effet, les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés, hors des voies ouvertes à la circulation publique, constituent, avec l'obligation de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.